



**Hôtel de Région  
Région des Pays de la Loire**

*Nos références :*

*Vos références :*

*Objet :*

*Affaire suivie par :*

15 décembre 2017

**Contribution de l'Union Régionale des  
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
(UR CAUE)  
à l'élaboration et la mise en œuvre du SRADDET  
de la Région Pays de la Loire**

**15 décembre 2017**

**Union Régionale**

*des Conseils  
d'Architecture,  
d'Urbanisme  
et de l'Environnement*

*Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage 312 avenue René Gasnier 49100 ANGERS*

*Tél : 02 41 22 99 91 Fax : 02 41 22 97 60 e-mail : [contact@urcaue-paysdelaloire.com](mailto:contact@urcaue-paysdelaloire.com) site internet : [www.urcaue-paysdelaloire.com](http://www.urcaue-paysdelaloire.com)*

# Contribution de l'UR CAUE des Pays de la Loire au SRADDET

Gilles LEROY, Président de l'UR CAUE, Président du CAUE 49

Roger GUEDON, Président du CAUE 53

Bernard GAGNET, Président du CAUE 44

Emmanuel FRANCO, Président du CAUE 72

François BON, Président du CAUE 85

Benoît DESVAUX, Directeur du CAUE 53

Jean-Pierre DUCOS, Directeur du CAUE 49

Etienne PERICHARD, Directeur du CAUE 72

Marc COUTEREEL, Directeur du CAUE 85

Delphine LAINE-DELAUNAY, Directrice du CAUE 44

---

## SRADDET – Groupe de travail « Habitat/gestion économe de l'espace »

Pour faire suite à la réception du document de synthèse sur les enjeux et objectifs stabilisés à ce stade d'avancement de la démarche, et à la participation des CAUE des Pays de la Loire aux réunions de présentation du Pacte pour la ruralité et du SRADDET qui ont eu lieu dans les départements, l'UR CAUE a souhaité formuler une contribution écrite sur les thématiques portées par le groupe de travail. En effet, dans le cadre de leur mission de conseil en architecture, urbanisme et en environnement auprès des collectivités territoriales, les CAUE peuvent apporter leur connaissance des spécificités du territoire et seront amenés à s'appuyer sur ce document de planification.

### HABITAT

#### **Anticiper les mutations à venir pour répondre aux besoins de logement des populations et des territoires**

*Favoriser les parcours résidentiels notamment des publics en lien avec les mobilités observées.  
Développer une offre de logements diversifiée, adaptée et accessible.*

Les CAUE soutiennent ces orientations à travers notamment leur mission de conseil auprès des particuliers en adaptation de logement à la perte d'autonomie et des collectivités dans le montage de leurs opérations de développement et de renouvellement urbain. Cette orientation suppose un travail de pédagogie auprès des élus qui ne maîtrisent pas toujours les attendus de ces parcours résidentiels : logements adaptés et accessibles (sur le plan technique et financier) en fonction du parcours professionnel et familial. Elles supposent également un travail étroit avec les départements porteurs de PDH et les agglomérations urbaines porteuses de PLH dans l'incitation des bailleurs sociaux à produire une offre locative sociale plus développée et adaptée à la spécificité de la demande de chaque territoire.

#### **Un habitat durable pour un territoire durable**

*Intervenir sur le parc ancien, insalubre et énergivore.  
Développer un habitat proche des services et plus économe en consommation foncière.  
Favoriser un habitat garantissant un cadre de vie de qualité.*

Dans le cadre de leurs missions de conseil auprès des particuliers, les CAUE constituent des interlocuteurs de premier plan sur la question de la rénovation des logements dans la globalité des problématiques rencontrées : maîtrise énergétique, santé, accessibilité, confort d'usage, adaptabilité... Ils participent par exemple activement aux plateformes de la rénovation énergétique mises en place suite à la Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (conseils gratuits pour les particuliers qui rencontrent au cours du même rendez-vous 3 professionnels accoutumés à travailler de conserve : un énergéticien de l'Espace Info Energie, un architecte du CAUE et un spécialiste des aides financières de la délégation de l'ANAH). Ces problématiques doivent être effectivement appuyées par le SRADDET et mobiliser l'ensemble des moyens et acteurs notamment dans la phase de conseil en amont.

Pour mémoire, rappel des moyens déployés par les CAUE pour le conseil aux particuliers, selon les contextes départementaux :

- **Maine-et-Loire** : Permanences architecturales sur rendez-vous à la MATP les mardi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h.
- **Mayenne** : « au plus près des particuliers » - permanences architecturales délocalisées sur 9 sites différents et sur rendez-vous, la plupart en « plate-forme » commune ou en liaison avec les services instructeurs ou les bureaux d'urbanisme des communautés de communes, à hauteur d'un ou deux permanences par site et par mois ; permanence paysagère 1 fois/mois au siège du CAUE ; suivi d'opérations patrimoniales en liaison avec l'UDAP, l'une sur 9 ans, l'autre sur 3 ans ; suivi architectural sur les petites cités de caractère, reconductible ou pas chaque année.
- **Vendée** : Permanences sur rendez-vous délocalisées dans les territoires (mairies, intercommunalité, équipement) par 5 architectes.
- **Sarthe** : Permanences architecturales et paysagères sur rendez-vous le vendredi dans 9 lieux du territoire.
- **Loire-Atlantique** : Permanences hebdomadaires (le vendredi matin) sur rendez-vous dans les locaux du CAUE pour les habitants du département et projet d'accompagnement de 2 plateformes énergétiques (Communauté de communes Erdre et Gesvres et Pôle d'équilibre territorial rural du Pays de Retz). Mise en ligne des fiches thématiques « Rénover sa maison en Loire-Atlantique » et de la lettre d'information « Transition énergétique et enjeux patrimoniaux ». Soirées conférences-débats bimensuelles à l'attention du grand public « Les rendez-vous du CAUE » dans les locaux du CAUE. Elaboration en cours de fiches pratiques à l'attention des particuliers.

La question de l'économie foncière constitue depuis la loi SRU et les lois Grenelle un impératif majeur dans les politiques urbaines de planification ou opérationnelles. Potentiellement présents aux différentes étapes de ces politiques (élaboration des SCoT, PLUi, programmations urbaines sur des opérations de restructuration ou de renouvellement), les CAUE soutiennent cet axe central du SRADDET. Comme précédemment évoqué, ce thème doit mobiliser plusieurs leviers d'action :

- la formation de la maîtrise d'ouvrage publique des collectivités sur les enjeux d'économie foncière et de densification, sur les réponses possibles à apporter en matière de densification tout en conciliant les impératifs d'intimité, de présence de la nature en ville et de confort de vie ;
- le conseil et la programmation urbaine privilégiant les opérations en renouvellement et restructuration des centres bourgs/villes, en lien avec les autres impératifs de la qualité urbaine : qualités des espaces publics, maîtrise des mobilités, diversification de l'offre de services et commerces... ;
- le suivi des opérations devant répondre à ces impératifs à travers des outils d'observation, notamment sur les aspects de consommation foncière. A ce titre, la mise en œuvre d'objectifs de modération de la consommation foncière doivent être définis comme doivent le faire les SCoT.

Pour mémoire, rappel des moyens déployés par les CAUE sur la question de l'économie foncière, selon les contextes départementaux :

- **Maine-et-Loire** : Partenariat, dans le cadre du PDH porté par le département, avec ALTER (SEM départementale d'aménagement) sur la mise en œuvre de Schémas d'Aménagement Communautaire (SAC) à l'échelle des EPCI, de Plans d'Action Foncière (PAF), d'outils de portage foncier (ALTER/CD 49), d'une plateforme de suivi de la consommation foncière (déploiement en 2018 en lien avec le département, concours d'urbanisme « Habiter autrement. Pour un urbanisme durable » ; exposition sur la densité « Dense dense dense » (2015)
- **Mayenne** : « Penser global, agir local » ; avec l'Etat, réalisation de fiches et de conférences décentralisées : « Habiter autrement » « Densité – intensité » « Urbaniser autrement » « revitaliser son cœur de bourg », autant de regards sur l'économie foncière ; partenariat actif avec l'EPF de la Mayenne sur la gestion du foncier ; organisation « d'ateliers ruraux d'urbanisme » avec les communautés de communes sur l'économie de l'espace.
- **Vendée** : Partenariat, dans le cadre du PDH porté par le département, accompagnement des Contrats Communaux d'Urbanisme portés par le département (fin du programme), réflexion et accompagnement des collectivités sur la densification pavillonnaire (Suivi de 3 opérations pilotes BIMBY) et co-élaboration d'un guide départemental sur la division foncière (2017), collaboration sur l'accompagnement de projets avec l'EPF de la Vendée, formation pour les élus avec le Centre de Gestion de la Vendée sur la stratégie foncière communale.

- **Sarthe** : Contribution au PDH porté par le département ; réflexion et accompagnement des collectivités sur la densification pavillonnaire (Suivi de 6 opérations pilotes BIMBY et contribution à l'émergence d'une filière locale) ; festival d'architecture (2015) sur la surélévation comprenant exposition, ateliers, visites commentées pour élus, commissaires enquêteurs, scolaires, universitaires, grand public ; exposition sur la densité « Dense Dense Dense » avec visites commentées pour élus, scolaires et grand public (2016) ; rencontres-débats avec le grand public sur la densification (2016 et 2017) ; table ronde pour les élus sur la densité (2015). Sur les liens entre adaptation des typologies d'habitat, densité et revitalisation : édition d'un guide comprenant 10 fiches « densité et territoire, mieux vivre ensemble » (2017).
- **Loire-Atlantique** : Assure depuis 2014 une formation auprès des élus et techniciens sur le thème du renouvellement urbain

Enfin, l'exigence d'une meilleure qualité du cadre de vie doit effectivement centrer son action sur les deux sujets de la nature en ville et de la santé. Sur le thème de la santé, et en lien avec la question de la maîtrise énergétique, la production de logements doit veiller à assurer une qualité d'air intérieur en cohérence avec les enjeux de santé publique. Dans cet objectif, le choix des matériaux biosourcés doit être recherché et encouragé ; l'approvisionnement sur des filières courtes doit être également au cœur de la qualité du processus de construction des logements (cf Centres de documentation et le cas échéant matériauuthèque des CAUE).

Sur le thème de la nature en ville, les compétences des paysagistes des CAUE pourront être mobilisées pour assurer le lien entre urbanisme et biodiversité à travers l'intégration des orientations du SRCE et de la déclinaison locale de la trame verte et bleue. Cette thématique recoupe également les enjeux de confort urbain avec la résorption des îlots de chaleur par une plus grande présence du patrimoine végétal dans les espaces aménagés.

Sur l'ensemble des thèmes liés à la santé et à l'environnement, les personnels des CAUE sont amenés à suivre régulièrement des formations leur permettant d'assurer une maîtrise constante de ces sujets.

### **L'habitat, un enjeu d'attractivité des territoires**

*Apporter une réponse différenciée selon les typologies de territoires (ruraux/urbains/périurbains/littoraux)*

*Reconquérir les centralités (centres-villes, centres bourgs et quartiers)*

*Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle sur les territoires.*

Ces orientations sont également soutenues par les CAUE et plus particulièrement en ce qui concerne la question de la reconquête des centralités qui sont plus particulièrement au cœur de leur mission d'accompagnement des collectivités territoriales en matière d'urbanisme. En effet, après avoir privilégié en réponse aux demandes des collectivités un travail de programmation urbaine incitant, dans le prolongement des lois SRU et Grenelle, à produire de nouveaux quartiers plus « durables » et respectueux de l'environnement, la priorité de nos actions est désormais mieux entendue sur les sujets de restructuration et de revitalisation des centres bourgs. Les enjeux environnementaux adossés à un objectif de réduction de la consommation foncière, à la préservation des ressources et au renforcement de la biodiversité croisent désormais une évolution de la demande sociale en matière d'habitat : une réduction du foncier au profit d'une meilleure qualité de logements notamment en matière de performance énergétique, une plus grande facilité d'accès aux commerces et services, une proximité d'accès à la nature et aux espaces verts...

Dans ce contexte, la reconquête des centres-villes et des centres-bourgs apparaît comme le chantier majeur que le SRADDET doit porter et accompagner. Tant sur l'approche urbaine du sujet que dans la question de la réhabilitation des logements anciens, les CAUE pourront se positionner en partenaires de premier plan dans la mise en œuvre du SRADDET sur ces sujets au cœur de leurs compétences et missions.

Le prédiagnostic du SRADDET présenté dans les départements exprime notamment des contrastes quant à l'âge du parc immobilier d'une part, et aux revenus des propriétaires ou des occupants d'autres part. Dans les départements où le parc est plus ancien, les revenus plus faibles, et la progression démographique plus lente, cela est un critère évident de fragilité. Mais il faut aussi déduire de ces constats la présence d'une proportion importante de patrimoine caractéristique de l'identité architecturale locale, une moindre banalisation de l'identité urbanistique et paysagère, et une artificialisation moindre de l'espace agro-naturel. Loin de devoir encourager un développement qui permettrait de combler la différence avec des départements considérés comme plus développés ou plus dynamiques, ces caractéristiques doivent être abordées comme de véritables forces de ces territoires et de potentiels leviers pour réaffirmer et prendre un soin spécialement attentif de la grande qualité de ces espaces.

Pour mémoire, rappel des moyens déployés par les CAUE sur la question de reconquête des centres-bourgs et centres-villes, selon les contextes départementaux :

- **Maine-et-Loire** : En partenariat avec le Conseil départemental de Maine-et-Loire, et en compléments des actions précédemment citées, l'accompagnement des collectivités locales sur le dispositif « Anjou Cœur de Ville » et « Anjou Cœur de Village », dispositif d'accompagnement des communes sur les problématiques de revitalisation des centres bourgs croisant les questions de logements (vacances, insalubrité...), de qualité des espaces publics, de vitalité commerciale (en lien avec la CCI) et de mobilité (déplacements, stationnements...).
- **Mayenne** : Journée d'études et d'échanges pour élus et techniciens des collectivités en partenariat avec la Sarthe sur la revitalisation et la transition écologique des centres bourgs (2018) ; « savoir défaire pour refaire » ; programmation de rénovations urbaines depuis 10 ans avec pour mode de transmission la réalité virtuelle (maquettes virtuelles en 3 D...) ; colloques aménagement des centres bourgs ; bilans foncier, patrimonial, d'opportunités par l'établissement de fiches d'évaluation à la parcelle sur les parties agglomérées ; fiche en collaboration avec la DDT sur la revitalisation : guide méthodologique et de bonnes pratiques ; visite d'opérations de revitalisation.
- **Vendée** : Dès 2013, colloque sur la revitalisation des centres villes en partenariat avec l'EPF de la Vendée, formation des élus en collaboration avec le Centre de gestion de la Vendée sur la question de la revitalisation, guide sur les OAP (2017) (Orientations d'Aménagements Programmés), accompagnements des politiques départementales (Appel à Projet départementale pour un nouvel urbanisme en Vendée depuis 2012).
- **Sarthe** : Contribution au PDH porté par le département ; circuit d'étude pour élus et techniciens des collectivités sur la revitalisation en territoire grenoblois (2014), en Mayenne et Maine et Loire (2016) et en Sarthe (2017) ; atelier « revitalisation des centres bourgs » lors de la conférence départementale des territoires (2017) ; coordination avec le PNR Normandie Maine d'un colloque « redynamisons nos centres bourgs » (2017) ; festival d'architecture en lien avec la dimension culturelle et la participation citoyenne dans l'espace public comme leviers de revitalisation (2018), rencontre/visite pour élus et techniciens des collectivités (2018) ; journée d'études et d'échanges pour élus et techniciens des collectivités en partenariat avec la Mayenne sur la revitalisation et la transition écologique des centres bourgs (2018) ; avis CAUE obligatoire pour les projets sollicitant du département une aide au titre du Fonds Départemental d'Aménagements Urbains (FDAU). Sur les liens entre adaptation des typologies d'habitat, densité et revitalisation : édition d'un guide comprenant 10 fiches « densité et territoire, mieux vivre ensemble » (2017).
- **Loire-Atlantique** : Assure depuis 2014 une formation auprès des élus et techniciens sur le thème du renouvellement urbain.

## GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

### Une consommation foncière limitée et maîtrisée

*Prioriser l'implantation de l'habitat et des activités dans l'enveloppe urbaine.*

*Limiter la consommation de nouveaux espaces en dehors de l'enveloppe urbaine.*

Recoupant les problématiques précédemment évoquées, la limitation de la consommation foncière constitue l'enjeu majeur des opérations d'urbanisme à venir. Dans cet objectif, et en cohérence avec les exigences de modération de la consommation foncière assignée aux SCoT, le SRADDET ne peut s'affranchir de la définition d'objectifs chiffrés sans lesquels aucune évaluation sérieuse ne pourrait être envisagée. Les données déjà disponibles à l'échelle des SCoT approuvés ou en cours d'élaboration permettraient de définir, a minima, des « seuils » à ne pas dépasser faute desquels aucun encadrement de cette consommation ne pourra être efficacement mise en œuvre. Dans cet objectif, le travail de définition des enveloppes urbaines doit être un impératif des SCoT ; de fait, les services des DDT(M) ont défini dans chaque département ces enveloppes urbaines mais à des échelles ne permettant d'effectuer qu'un suivi « macro » des consommations foncières. Un travail plus fin et déclinable à l'échelle des PLUi (échelle parcellaire) permettrait d'aborder la définition de ces enveloppes urbaines non pas comme une simple donnée de suivi pour répondre aux exigences « légales » du SCoT mais comme un véritable outil de pilotage des opérations urbaines privilégiant des réponses en renouvellement urbain avant de rechercher du foncier en extension.

Au-delà de la question du suivi de la consommation foncière qui ne doit pas être occultée, l'ensemble des orientations proposées par le SRADDET s'inscrit en parfaite cohérence avec les actions actuellement portées par les CAUE dans leurs missions de conseil : reconquête des friches urbaines, comblement des dents creuses, revitalisation des centres-bourgs, encadrement des divisions parcellaires, soutien des formes urbaines plus sobres en espace et en énergie...

Pour mémoire, rappel des moyens déployés par les CAUE sur la question de la gestion économe de l'espace selon les contextes départementaux :

- **Maine-et-Loire** : En partenariat avec le Conseil départemental de Maine-et-Loire, et en complément des actions précédemment citées, définition des enveloppes urbaines des communes dans le cadre de l'élaboration des Schémas d'Aménagement Communautaire (SAC) et projet de déploiement en 2018 d'une plateforme de suivi des consommations foncières sous SIG ; accompagnement des projets de nouveaux quartiers des communes dans le cadre du concours « Habiter autrement. Pour un urbanisme durable » ; programmation urbaine en restructuration et rénovation de centres-bourgs...
- **Mayenne** : « Reconstruire le bourg sur le bourg » ; partenariat avec l'EFPL de la Mayenne et convention cadre avec Mayenne Ingénierie ; réflexions programmatiques avec les porteurs sociaux (Mayenne Habitat et Méduane Habitat) dans le cadre d'une collaboration pérenne – 10 à 15 réflexions « amont » par an sur parcelles, îlots, quartiers ; mise en place d'ateliers urbains ou ruraux dans le cadre d'un rééquilibrage des territoires, la Mayenne, « Métropole rurale ».
- **Vendée** : Appel à projets départemental sur rénovation Centre bourg, Sensibilisation à la densification des tissus pavillonnaires existants, accompagnements des aides départementales (CCU jusqu'en 2018 et Contractualisation jusqu'à l'horizon 2020), réflexion et accompagnement des collectivités sur la densification pavillonnaire (Suivi de 3 opérations pilotes BIMBY) et co-élaboration d'un guide départemental sur la division foncière (2017), collaboration sur l'accompagnement de projets avec l'EPF de la Vendée, formation pour les élus avec le Centre de Gestion de la Vendée sur la stratégie foncière communale.
- **Sarthe** : Contribution au PDH porté par le département ; réflexion et accompagnement des collectivités sur la densification pavillonnaire (Suivi de 6 opérations pilotes BIMBY et contribution à l'émergence d'une filière locale) ; festival d'architecture (2015) sur la surélévation comprenant exposition, ateliers, visites commentées pour élus, commissaires enquêteurs, scolaires, universitaires, grand public ; exposition sur la densité « Dense Dense Dense » avec visites commentées pour élus, scolaires et grand public (2016) ; rencontres-débats avec le grand public sur la densification (2016 et 2017) ; table ronde pour les élus sur la densité (2015). Sur les liens entre adaptation des typologies d'habitat, densité et revitalisation : édition d'un guide comprenant 10 fiches « densité et territoire, mieux vivre ensemble » (2017).
- **Loire-Atlantique** : Assure depuis 2014 une formation auprès des élus et techniciens sur le thème du renouvellement urbain ; Sensibilisation du grand public à la démarche Bimby en présentant les avantages, les écueils et les dérives possibles, ainsi que les pistes de réflexion pour densifier tout en préservant un cadre de vie de qualité.

### **Un équilibre des usages**

*Préserver les zones à forts enjeux environnementaux*

*Assurer la pérennité des zones et activités agricoles.*

Les CAUE des Pays de la Loire ont accompagné dans ce domaine plusieurs initiatives conduites en partenariat avec la Région : participation à l'élaboration de l'Atlas régional des paysages, élaboration du SRCE, labellisation Villes et Villages Fleuris... Sur la première déclinaison portant sur la préservation des continuités écologiques, l'UR CAUE des Pays de la Loire a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les trames vertes et bleues et porte un programme d'actions animé par le CAUE 85. Étroitement liée aux questions précédemment évoquées d'urbanisme durable, la préservation des milieux et le renforcement de la biodiversité à travers notamment la mise en œuvre des trames vertes et bleues du SRCE constituent des enjeux majeurs du SRADDET. Ces sujets doivent mobiliser l'attention des élus pour lesquels des actions d'information et de formation devraient être largement déployées ; les CAUE, en partenariat avec les Associations des maires, seraient en mesure de proposer un programme pluriannuel sur ces sujets.

Ces actions pourraient être également proposées en partenariat avec les Chambres d'Agriculture sur la question de la préservation des sols agricoles. Une articulation pourrait être trouvée avec ces chambres consulaires sur la question du suivi de la consommation foncière en prenant notamment en compte les données relatives aux structures d'exploitation agricoles et au potentiel agricole (notamment par la valeur agronomique des sols) de celles-ci.

Enfin sur la question de l'agriculture et de l'urbanisme, une écriture « mutualisée » des différentes chartes existantes à l'échelle de chaque département permettrait d'étayer une « doctrine » régionale sur le sujet.

Pour mémoire, rappel des moyens déployés par les CAUE sur la question de la biodiversité, selon les contextes départementaux :

- **UR CAUE** : Programme d'actions dans le cadre de l'AMI initiée par la FN CAUE et le Ministère de l'écologie ; partenariat avec la DREAL.
- **Mayenne** : Cycle de 4 journées de formations paysagères à destination des élus et des techniciens, tous les ans ; rendez-vous du Mardi avec la MRA, des conférences animées sur toute l'année pour tous publics (la forêt : ses multiples facettes, la place du bois...) ; éditions de fiches techniques ou pédagogiques ; la gestion différenciée, la biodiversité, plantations des haies, les arbres, l'eco-pâturage, etc... ; partenariat avec le syndicat de la propriété forestière, la fédération de la pêche, etc... ; organisation de la fête de l'Arbre à la Ste Catherine (plantation et intervention dans les écoles) ; gestion différenciée, des cimetières, de la place de l'eau dans les aménagements : thématiques abordées lors de conférences ou de visites thématiques ; zéro phyto : politique appliquée dans le cadre du label « Paysages de la Mayenne » (anciennement label VVF).
- **Vendée** : Cycle de colloque et de formations sur la TVB, formation pour élus en partenariat avec le Centre de Gestion sur le PLUi intégrant un module TVB, animation de l'action Paysage de Votre Commune (déclinaison vendéenne du label VVF) intégrant l'accompagnement à la mise en place de la gestion différenciée et du « zéro phyto », travaux en partenariats avec Vendée Eau sur le portée à connaissance Flore du Bocage, expositions grand public sur les bocages et la nature en ville en collaboration avec le Centre Beautour, publication sur la place de l'arbre dans le projet communal (l'arbre de nos bourgs).
- **Sarthe** : Colloque annuel pour élus et techniciens des collectivités sur la qualité des paysages (l'eau, l'arbre, les sols, les haies, la nature en ville...) ; collection de fiches de sensibilisation (jardiner dans le respect de l'environnement, aménager en préservant la ressource en eau, préserver l'environnement nocturne, les vivaces, le passage, biodiversité et bâti, 0phyto, l'arbre en ville...).
- **Loire-Atlantique** : Journées de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens : En 2017, Le jardin de demain, les pratiques pérennes ; La prise en compte de la biodiversité dans les espaces publics. En 2018, La pérennisation de la trame bocagère dans les espaces urbanisés ; Zéro phyto dans les cimetières : la mise en œuvre.

## TRANSVERSAL

### Une connaissance approfondie et une gouvernance confortée

*Construire les outils mutualisés d'intervention, d'observation et de suivi.*

*Mener une politique foncière au service des projets de territoires.*

*Développer l'information et la sensibilisation des acteurs et des publics sur la gestion économe de l'espace.*

Sur chacun des trois axes proposés dans cette thématique transversale et en synthèse des principaux points abordés dans les paragraphes précédents, les CAUE soutiennent et peuvent apporter leur contribution et compétences sur les trois points suivants :

- Sur un outil régional de suivi du foncier, les démarches conduites dans le Maine-et-Loire à travers les SAC, PAF et la plateforme de suivi de la consommation foncière peuvent être une illustration pertinente des outils à déployés à l'échelle du SRADDET ;
- Sur le service d'accompagnement dans les opérations d'urbanisme (conseil, animation...), la présence d'un CAUE dans chacun des 5 départements et leur organisation en Union Régionale permet à la Région de bénéficier d'ores et déjà d'une réponse opérationnelle sur ces sujets, en lien avec la totalité des communes et EPCI de la Région ;
- Dans le prolongement de cette mission de conseil, la question de la formation des élus et des acteurs en matière d'habitat et de gestion économe de l'espace est également au cœur des missions et compétences des 5 CAUE. Depuis 2017 et l'adoption de la loi CAP, les CAUE bénéficient de droit de l'agrément ministériel les autorisant à assurer la formation des élus. Par ailleurs, l'UR CAUE, L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes et l'Ecole Centrale ont constitué le Pôle Atlantique de formation continue proposant une offre de formation à l'ensemble des professionnels de l'aménagement du cadre de vie. Ces missions de formation s'ajoutent aux missions de sensibilisation et d'information des CAUE à destination du grand public sur lesquelles une diversité de moyens et d'évènements sont régulièrement mobilisés : visites d'opérations, expositions, conférences et séminaires, publications, plaquettes...

En conclusion, l'élaboration du SRADDET et sa mise en œuvre après son approbation constituent pour les CAUE des Pays de la Loire un prolongement naturel à la collaboration inscrite de longue date entre leur Union régionale et la collectivité régionale. Les thèmes et orientations portés par ce document d'aménagement s'inscrivent au cœur des missions et préoccupations actuelles des CAUE qui réunissent dans leurs équipes les compétences utiles à la mise en œuvre du SRADDET : architectes,

urbanistes, paysagistes, géographes...

Tant dans les missions de conseil, de formation que de sensibilisation et d'information, les CAUE se tiennent à la disposition des services de la Région pour présenter plus en détail leur capacité d'accompagnement de celle-ci dans la pleine mise en œuvre du SRADDET.

Pour les Présidents et Directeurs des CAUE des Pays de la Loire